



Décharge de responsabilité Pistards 59

JOURNEE DE ROULAGE CIRCUIT

DATE

/ / 20

Pilote 1

Pilote 2

Accompagnant + 16 ans

Accompagnant enfant – de 16 ans (uniquement lors des sessions réservées, Briefing spécifique obligatoire pour le roulage « découverte enfant ») **signature d'un parent ou un responsable légal.**

UNE ATTESTATION PAR
PARTICIPANT

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Marque véhicule : _____ Modèle : _____

Motorisation : _____ POIDS : _____ kg Immatriculation : _____

Assurance : compagnie : _____ contrat n° _____

- JE DECLARE :

Etre parfaitement conscient des risques inhérents à la pratique du sport mécanique sur circuit.
Evoluer sur la piste sous mon entière responsabilité à mes risques et périls.
Etre responsable également du passager de +16 ans que je pourrais embarquer, sous mon entière responsabilité, et à ses risques et périls.
Que l'utilisation de mon véhicule est couverte par une assurance en cours de validité.

- JE M'ENGAGE :

A adapter mon pilotage à mes compétences, à mon expérience, ainsi qu'aux conditions spécifiques que je rencontrerai sur la piste (autres utilisateurs, météo...)
A porter constamment un casque et une ceinture de sécurité (ou harnais), et à veiller à ce qu'il en soit de même pour mon passager éventuel.
A exécuter immédiatement les consignes qui me seront données par le responsable de piste.
A ne pas prêter mon véhicule à un autre conducteur non-inscrit.
A rembourser les dégâts que je pourrais occasionner aux infrastructures avec mon véhicule, et ce, sur la base du devis établis à la demande du circuit.
A respecter les limitations de bruit (limité à 95dB).

- JE DECHARGE :

Les organisateurs, les propriétaires ou exploitants du site, de toute responsabilité concernant la réparation de tout dommage ou préjudice que je pourrais subir, de quelque nature que ce soit (et notamment corporel) à quelque titre et pour quelque raison que ce soit du fait de l'utilisation de la piste, et plus généralement du site.

-Véhicules et équipements des pilotes / co-pilotes:

- Les véhicules interdits: véhicules à roues découvertes / véhicules de moins de 800kg / véhicules de plus de 1800kg
Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'une voiture, afin d'éviter des écarts trop importants entre les véhicules, ou d'accepter une tolérance de poids si le véhicule est immatriculé avec un contrôle technique en cours de validité.

Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son véhicule ne dépasse pas la limite sonore autorisée.

- Véhicules de série : casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise), chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes).

- Véhicules de compétition : Casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA (casque intégral avec visière si le véhicule n'a pas de pare-brise), Système RFT (système type Hans), Combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA et gants ininflammables, Extincteur présent dans le véhicule

Nous vous demandons de consulter les recommandations RTS de la FFSA (Fédération Française du Sport Automobile)

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'EXCLUSION POUR NON-RESPECT DU REGLEMENT

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DATE : / / 20